



Synthèse des échanges

Quatrième session de concertation
avec les parties prenantes externes
19 & 20 mai 2010





Avant-propos

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de progrès continu, l'entreprise AREVA a poursuivi en 2010, avec le Comité 21, sa démarche de concertation avec des parties prenantes externes, initiée en 2004. C'est ainsi que deux demi-journées de rencontres ont été organisées les 19 et 20 mai 2010, à Paris.

Objectifs de la concertation :

- rendre compte des actions de l'entreprise depuis la précédente concertation et faire part aux parties prenantes de ses développements et orientations récents ;
- enrichir la réflexion stratégique et les engagements de l'entreprise en matière de développement durable grâce à l'écoute active des avis et suggestions des parties prenantes.

Lors de cette quatrième session de concertation, les échanges ont été structurés sur la base des enjeux identifiés lors des précédentes sessions (cf. synthèses des concertations de 2004, 2006 et 2008) et les enjeux actuels d'AREVA.

Cette session de concertation a réuni les directeurs des principales directions d'AREVA - ainsi que la présidente du Directoire du groupe, qui a participé aux échanges de la deuxième demi-journée – et les représentants de quinze organisations, issues du monde associatif (protection de l'environnement, développement Nord/Sud, solidarité, défense des droits de l'Homme, consommateurs), cercles de réflexion, recherche, et collectivités. Sept parties prenantes étaient en provenance des Etats-Unis, d'Europe (hors France), de l'Inde et de la Chine.

Le déroulement de cette concertation s'est appuyé sur les règles habituelles conçues par le Comité 21 et approuvées par l'ensemble des participants, à l'exception du principe de confidentialité, qui repose désormais sur la règle de Chatham House¹.

Les parties prenantes ont souligné les avancées réalisées par l'entreprise, notamment ses efforts dans le domaine de la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que du développement des énergies renouvelables (EnR) et de la diversité, et ont salué la qualité d'ensemble du document communiqué en amont de la rencontre. A l'issue de la concertation, elles ont indiqué avoir apprécié la session qui leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'AREVA, et souhaité la poursuite du processus de concertation. Elles ont, pour certaines, proposé au Comité 21 et à AREVA de réfléchir à un approfondissement des échanges sur certaines thématiques particulières.

Ce présent document est une synthèse, non exhaustive, des principaux échanges entre l'entreprise et ses parties prenantes. L'entreprise a pris, dans le cadre de ce processus de concertation, l'engagement formel de répondre à toutes les questions posées par les parties prenantes, sans exception. Cependant, ce processus de dialogue ne préfigure pas de l'accord et/ou de la capacité de l'entreprise à apporter des réponses opérationnelles et/ou immédiates à toutes les remarques exprimées par les parties prenantes.

¹Pour tout renseignement sur la méthodologie du Comité 21, contacter Matthieu Gauvin – 01 55 34 75 28



Synthèse des échanges



Remarques et suggestions des parties prenantes

Sur la base de l'ordre du jour établi pour cette concertation, les parties prenantes ont questionné l'entreprise et identifié les leviers d'action suivants, après avoir salué les efforts de formalisation réalisés dans le document qui leur a été transmis en amont de la réunion :

- **Démarche de développement durable et de progrès continu**
 - s'assurer que les standards élevés fixés par le groupe en matière de développement durable soient les mêmes dans tous les pays où le groupe est présent,
 - se prémunir contre la complexité et le côté « machine d'ingénieur » de la démarche, qui peut amener AREVA à avoir des indicateurs trop agrégés et à s'éloigner de la réalité de terrain,
 - faire preuve de leadership dans tous les domaines de la responsabilité sociétale, en agissant auprès des pays avec lesquels le groupe prévoit de travailler (incitation à la durabilité des politiques énergétiques et à la transparence sur les flux financiers), notamment à travers des organismes comme EITI² ou ICMM³,
 - s'appuyer le plus en amont possible sur les organisations de la société civile, comme le collectif PWYP⁴, pour favoriser et développer le dialogue au niveau local et renforcer la transparence des flux financiers et la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux, notamment dans l'activité minière.
- **Charte des valeurs et Enjeux Droits de l'Homme**
 - être transparent sur le respect (ou non) des valeurs définies par le groupe sur le terrain, qui pourraient entrer en contradiction avec des considérations économiques, en particulier dans certaines zones du monde à risque, et expliciter les instruments/mesures mis en place pour résoudre de possibles conflits.
- **Stratégie globale**
 - expliciter davantage le choix de la complémentarité de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables (EnR), et anticiper un risque de compétition entre l'ensemble de ces énergies,
 - maintenir les efforts dans le développement des EnR, tout en restant fier de l'activité nucléaire,
 - anticiper les besoins de financement du groupe pour assurer ses investissements et prévoir d'éventuelles évolutions de marché défavorables (accroissement de la concurrence dans le nucléaire, augmentation des coûts de sécurité, gestion sociétale et environnementale des EnR...).
- **Les grands axes de la politique de R&D**
 - préciser le positionnement R&D d'AREVA vis-à-vis de la fusion nucléaire et des solutions de stockage d'énergie,
 - prévenir un risque de paradoxe dans le choix et le financement des technologies entre AREVA et l'Etat (réacteurs à neutrons rapides vs. réacteurs à haut flux de conversion).

² The Extractive Industries Transparency Initiative – Initiative pour la transparence des industries extractives

³ The International Council on Mining and Metals – Conseil International des Mines et Métaux

⁴ Publish What You Pay – Publiez ce que vous payez

- **Maîtrise des risques et respect de l'environnement**
 - tirer les leçons de la catastrophe environnementale de BP, en particulier s'interroger sur un éventuel excès d'assurance d'AREVA dans sa propre maîtrise technique, qui réduirait la confiance de l'opinion publique dans la filière nucléaire et pourrait faire craindre à un risque d'obsolescence,
 - préciser les axes prioritaires du groupe en matière de sécurité,
 - préciser la vision du groupe en matière de traitement et de recyclage des combustibles usés, notamment sur le plan des risques technologiques (y compris concernant le transport du combustible et la prolifération), dans un contexte où l'énergie nucléaire est amenée à se développer fortement au niveau international.

- **Les énergies renouvelables**
 - être plus précis sur les efforts et l'ambition du groupe en matière d'EnR : part actuelle et à venir dans les activités globales du groupe (employés, budget...), dépenses de R&D associées, etc.,
 - expliciter le choix d'AREVA concernant son portefeuille de technologies (ex : biomasse, solaire par concentration avec procédé Fresnel, éolien offshore...),
 - évaluer les impacts environnementaux et sociétaux de ces énergies sur l'ensemble de leur cycle de vie, et s'assurer de leur bonne acceptation par les populations (cartographie des enjeux et des parties prenantes, enjeux *supply chain*, prise en compte de la biodiversité...),
 - préciser si AREVA s'est doté d'une stratégie ciblée pour les pays qui n'ont pas un accès aisé à l'énergie, et notamment à l'énergie nucléaire, essentiellement en Afrique (ex : solutions EnR adaptées comme la biomasse).

- **Contribution à l'accès à l'énergie**
 - poursuivre les actions de mécénat engagées par le groupe en faveur de l'accès à l'énergie des populations locales,
 - souligner cependant la contribution significative d'AREVA aux revenus fiscaux des pays hôtes, qui est la meilleure façon d'agir en faveur du développement local et de permettre aux pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

- **Accès des pays à l'énergie nucléaire**
 - faire preuve de prudence dans l'appréciation par AREVA de la capacité d'un pays primo accédant à être prêt pour le nucléaire, en s'assurant en particulier de sa stabilité politique et de sa capacité à développer les compétences de ses experts,
 - préciser si des critères relatifs aux Droits de l'Homme sont pris en compte dans les décisions d'offre faites par le groupe dans les différents pays candidats, et donner des exemples où l'entreprise est amenée à s'interroger sur sa présence dans ces pays,
 - montrer de quelle façon AREVA contribue à l'acceptation de l'énergie nucléaire dans les pays, notamment non-démocratiques, où le groupe vend des réacteurs (en veillant à recueillir l'acceptation locale avec en particulier la mise en place d'une politique d'information et de transparence).

- **Les activités minières**
 - renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans la gestion des mines (développement de l'emploi local, reclassement des populations locales après fermeture d'un site, notamment par le développement d'activités alternatives, etc.), et mieux expliquer de quelle façon le fonds de développement local d'AREVA y contribue,
 - préciser si les observatoires de la santé sont ou seront généralisés à l'ensemble des mines du groupe, prévoir un système d'inspections pour s'assurer qu'ils restent adaptés aux besoins des employés et des populations locales, et réfléchir à une adaptation à un autre thème par exemple celui de l'environnement,
 - préciser la démarche d'AREVA en termes de prise en compte des impacts environnementaux des sites miniers, tout au long de leur cycle de vie : de l'installation sur le site (gestion du passif lié à d'éventuelles exploitations antérieures, réalisation d'études d'impact, constitution de

- provisions financières...), à sa fermeture (compensation de la biodiversité, réhabilitation du site...),
 - être transparent, notamment au Niger, sur l'évolution de l'acceptabilité de l'entreprise dans les zones d'activités et les difficultés rencontrées d'intégration dans les territoires.
- **La politique d'achats responsables**
 - garantir un niveau d'exigence élevé et homogène pour l'ensemble de la démarche Achats (dès le cahier des charges), en prenant notamment en compte les Droits fondamentaux, et préciser si des indicateurs de performance ont été établis,
 - vérifier l'exhaustivité des enjeux abordés lors des audits réalisés auprès des fournisseurs, afin de s'assurer de faire émerger d'éventuelles difficultés dans leurs relations avec AREVA (notamment enjeux Droits de l'Homme...),
 - préciser la stratégie d'AREVA pour favoriser les achats locaux et régionaux.
 - **Politiques de diversité, d'égalité des chances et de formation**
 - faire ressortir la question de l'égalité hommes-femmes en parallèle des enjeux de diversité et faire davantage émerger les problèmes ou indicateurs de discrimination hommes/femmes, notamment salariale et de niveau hiérarchique,
 - approfondir la capacité d'AREVA à mesurer les évolutions en matière de diversité sociale ethnique (ex : recrutement de jeunes diplômés issus de quartiers difficiles), et à en rendre compte dans le temps,
 - préciser si des disparités régionales sont constatées au sein du groupe en termes de diversité, et si des plans de rééquilibrage sont prévus,
 - préciser les actions spécifiques en matière de formation des jeunes et de leur intégration dans la vie sociale et professionnelle, dans le cadre du Plan Banlieues auquel AREVA a adhéré.
 - **Le développement économique local et la réindustrialisation**
 - préciser la stratégie globale d'AREVA en matière de développement économique local et le type d'entreprises soutenues,
 - s'assurer que le nucléaire est vécu comme une opportunité pour le territoire et assurer une post-activité une fois l'activité industrielle terminée.
 - **Éléments de conclusion**
 - globalement, s'interroger sur la grande confiance générale qu'affiche AREVA, ne laissant jamais transparaître l'expression d'un doute.

Domaines d'actions et de réflexion de l'entreprise

Au regard des remarques et suggestions exprimées par les parties prenantes, sont présentés ci-dessous, d'une manière non exhaustive :

- les principaux enjeux sur lesquelles l'entreprise s'est investie au cours des dernières années, ainsi que les actions mises en œuvre pour y répondre ;
 - les domaines qu'elle souhaite approfondir au cours des années à venir.
- **Démarche de développement durable et de progrès continu**

Les représentants du groupe ont présenté l'organisation de leur démarche globale, qui repose sur dix engagements ainsi qu'une charte des valeurs qui se réfère aux grands textes internationaux et aux principes du Global Compact. Ces engagements sont animés par un processus de progrès continu appelé AREVA Way qui s'appuie sur un référentiel détaillé ; ce dernier permet aux managers d'identifier des axes de progrès. Le nombre et la pertinence des indicateurs sont évalués régulièrement. Des efforts sont en cours

pour réduire leur nombre. Une synthèse des résultats du reporting est présentée périodiquement à la Direction Générale.

AREVA souhaite assumer un leadership en matière de développement durable dans son domaine d'activité, notamment par une conduite exemplaire (standards élevés qui sont les mêmes pour toutes les entités du groupe, quelque soit le contexte local, écoute des parties prenantes...) et par une participation active à des initiatives internationales comme l'EITI, le WBCSD⁵, ou encore l'ICMM.

Pour AREVA, développer le dialogue avec les parties prenantes de la société civile est fondamental, et le groupe s'y emploie notamment à travers ses exercices de cartographie, avec interviews de parties prenantes, et ce y compris autour des sites miniers même si c'est un domaine dans lequel il faut encore progresser.

- **Charte des valeurs et Enjeux Droits de l'Homme**

La bonne application de la Charte des valeurs est de la responsabilité du management, conseillé en cas de dilemmes éthiques par le déontologue, lequel s'appuie sur un réseau de correspondants internes. Le management établit également un rapport éthique interne annuel, qui remonte au Directoire et dont le processus est coordonné par le déontologue. La spécificité de la charte tient à ce qu'elle marie éthique et *compliance* ainsi qu'éthique et management.

Pour le groupe, le respect et la prise en compte des Droits de l'Homme est une démarche transverse et internationale qui implique plusieurs de ses directions fonctionnelles.

Pour sensibiliser ses dirigeants à d'éventuelles situations locales compliquées, le groupe organise des séminaires internes sur l'éthique, et développe actuellement une formation sur les Droits de l'Homme via l'association Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH), dont AREVA est membre.

- **Stratégie globale**

Le périmètre du groupe a été modifié de façon significative, notamment avec la cession cette année des activités de transmission et distribution (T&D). L'ouverture prochaine du capital à des investisseurs stratégiques marquera une nouvelle étape. Le groupe privilégie deux axes d'investissement majeurs : d'une part, la modernisation de ses installations nucléaires et le développement de sa gamme de réacteurs ; d'autre part, le déploiement de son offre dans les énergies renouvelables, principalement dans l'éolien offshore, la biomasse, l'hydrogène et le solaire thermique. Le choix d'investir en termes d'offre dans certaines énergies renouvelables se fait essentiellement pour le groupe sur la base de leur compétitivité économique (hors subventions). L'objectif d'AREVA est de développer encore les complémentarités entre ces deux sources d'énergie que sont le nucléaire et les EnR.

- **Les grands axes de la politique de R&D**

Le contexte international est fortement marqué par les négociations climatiques, avec des échéances à horizon 2030 et 2050 de réduction des gaz à effet de serre.

Dans le domaine du nucléaire, les réacteurs à neutrons rapides (RNR) représentent une solution d'avenir au côté des réacteurs à haut facteur de conversion. Les travaux porteront également sur les usines de recyclage de prochaine génération, avec l'ambition de réaliser des progrès de rupture grâce aux nanotechnologies, la modélisation et le recours à des nouveaux matériaux. S'agissant des standards de sûreté, le groupe souhaite qu'ils soient les plus élevés possibles et les mêmes pour tous les pays.

Les efforts de R&D dans les énergies renouvelables portent principalement sur le solaire à concentration et l'éolien ainsi que sur des technologies nouvelles, comme la fabrication de carburant de synthèse à partir de CO₂.

- **Maîtrise des risques et respect de l'environnement**

Le groupe a créé en 2009 une direction spécifique regroupant les domaines de la sûreté, la santé, la sécurité et l'environnement. Elle définit des standards internes, contrôle les actions du groupe, soutient les entités opérationnelles et présente un document synthétique au Directoire. Cette direction a également la

⁵ The World Business Council for Sustainable Development - Conseil mondial des affaires sur le développement durable

charge d'animer une préparation aux situations accidentelles, sous la forme d'exercices pour chaque installation. A l'extérieur du groupe, elle est également l'interlocuteur de nombreuses parties prenantes (administrations, élus, associations...) par exemple lors de réunions du HCTISN⁶, PNGMDR⁷ ou autres groupes participatifs.

En matière de progrès dans la maîtrise des risques, le groupe indique travailler plus spécifiquement sur les comportements humains et la maîtrise des risques chimiques associés à ses métiers, y compris à l'application de la réglementation Reach.

Par ailleurs pour ce qui est du retour d'expérience des événements passés, le groupe rappelle que ses activités les plus sensibles disposent de barrières de sûreté passive, mais indique tirer les leçons et réaliser notamment des investissements très significatifs de modernisation ou de remplacement de ses installations. Concernant la biodiversité, le groupe y accorde une grande importance mais reconnaît que des progrès restent à faire, notamment pour lui permettre de définir une politique globale, avec par exemple le soutien de partenaires spécialisés.

- **Les énergies renouvelables**

Les EnR représentent une activité minoritaire au sein d'AREVA, avec un chiffre d'affaires de 200 millions en 2009. Au regard de ses investissements et moyens déployés, il s'agit toutefois d'une activité importante pour le groupe, qui ambitionne notamment de multiplier cette activité par un facteur six ou sept afin d'atteindre un carnet de commande de 5 milliards à l'horizon 2012. Le souhait du groupe est de se positionner sur des segments à forte valeur ajoutée.

Ce choix des EnR permet également au groupe de proposer à ses clients, en complément du nucléaire, des solutions décarbonnées, décentralisées et locales, notamment adaptées aux milieux ruraux.

AREVA développe en partenariat avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement des programmes qui répondent aux besoins des pays africains.

Un des axes de progrès majeur pour ces nouvelles énergies consisterait à mieux mesurer et prendre en compte leur impact environnemental, social et sociétal, sur l'ensemble de leur cycle de vie, pour s'assurer, pour chacune, de leur bonne acceptation par les populations.

- **Contribution à l'accès à l'énergie**

Même si la fourniture énergétique aux consommateurs n'est pas le cœur de métier du groupe (mais celle des électriciens), AREVA est soucieux de contribuer à l'accès à l'énergie et conscient de sa responsabilité. Le groupe agit dans ce domaine, de façon décentralisée et locale. AREVA a fait en particulier le choix du mécénat car il apparaît souvent comme le mieux adapté aux problématiques locales, en complément aux investissements locaux publics effectués. Dans de nombreux cas, l'accès à l'énergie vient en soutien d'actions plus larges de développement (ex : santé, eau, éducation...).

A terme, le groupe souhaite mieux formaliser sa politique dans ce domaine, en collaborant éventuellement avec d'autres groupes industriels.

- **Accès des pays à l'énergie nucléaire**

Le groupe propose des produits présentant tous le même niveau d'exigence en matière de sécurité, et qualifiés de « non-proliférants ». AREVA fait la promotion des cycles fermés. Le groupe aide également les pays candidats à anticiper le prix de l'électricité sur le long terme. L'approche d'AREVA n'est pas seulement d'apporter la technologie nucléaire, mais aussi de mettre les pays dans une posture où ils pourront gérer celle-ci d'une manière responsable dans la durée (que cela soit via des formations ou l'adaptation de structures existantes). Cependant, AREVA se réserve le droit in fine de ne pas contractualiser lorsqu'un doute persiste sur un possible manquement d'un pays aux règles internationales (Droits de l'Homme y compris).

Pour ce qui est de l'acceptation publique, le groupe facilite un apprentissage auprès de ses clients et de leurs propres parties prenantes en les invitant à rencontrer les riverains autour des installations du groupe.

⁶ Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

⁷ Le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

- **Les activités minières**

AREVA est le premier producteur mondial d'uranium, garantissant ainsi à ses clients un accès pérenne au combustible. Le co-développement fait partie de la vision d'AREVA en matière d'installation minière, qui se donne comme objectif d'évaluer au mieux l'impact des mines sur le tissu socio-économique en lien avec ses parties prenantes locales (la concertation est systématique dès la phase d'exploration). A terme, la mise en place de « points sanitaires initiaux » dans les nouvelles zones d'implantation d'AREVA, devrait permettre de mieux prendre en compte dans la durée l'impact environnemental et sanitaire de l'activité minière.

Sur le terrain, des observatoires de la santé sont également mis en place progressivement depuis 2007, autour des sites miniers, encadrés par un groupe pluraliste d'observation (Sherpa, Médecins du Monde et AREVA).

Pour marquer son engagement, le groupe souhaite rejoindre l'initiative ICMM, organisation leader en matière de pratiques minières responsables.

- **La politique d'achats responsables**

La politique d'achats responsables d'AREVA est récente et a notamment évolué suite à la concertation thématique organisée par le Comité 21 avec un panel restreint de parties prenantes en 2008. Le groupe intègre dans son cahier des charges des critères de développement durable, forme ses acheteurs, exige un engagement signé de ses fournisseurs et réalise des audits sur site.

Afin d'identifier d'autres pistes de progrès, un benchmark des pratiques des grandes entreprises a été lancé en 2009 et un grand rassemblement de fournisseurs a été organisé en 2010 pour échanger sur les pratiques d'achats responsables. Le groupe souhaite progresser sur les enjeux de la supply chain (cadre des travaux du WBCSD et WRI) et en particulier sur le volet des discriminations hommes/femmes.

- **Politiques de diversité, d'égalité des chances et de formation**

Au delà de la signature en 2006 d'un accord syndical européen sur l'Egalité des Chances (mixité professionnelle et handicap), une direction de la Diversité et de l'égalité des chances a été créée en 2010. Le groupe a également obtenu pour l'ensemble de ses activités françaises, la labellisation Diversité de l'Afnor, qui reconnaît le travail réalisé depuis cinq ans. Des points d'amélioration ont été identifiés comme, par exemple, l'intégration de la politique de diversité dans le management du groupe et du thème de la discrimination dans la carte des risques d'AREVA. Le groupe a également amorcé un changement en profondeur sur la question de l'égalité hommes/femmes, en recrutant par exemple 32% de femmes parmi les ingénieurs et en examinant en premier, lors des people's review internes, les dossiers des femmes sur la base de critères d'analyse identiques.

La direction de la formation a été créée en 2008, dans un contexte de très forte croissance des effectifs du groupe. Elle recouvre l'université AREVA, un campus de formation à Aix-en-Provence et neuf centres de formation technique aux Etats-Unis, en France et en Allemagne. Elle travaille aussi bien au développement des compétences de ses salariés qu'à l'accompagnement des clients et des fournisseurs du groupe. Une dizaine de programmes orientés sur le développement durable représente actuellement près d'un tiers des formations dispensées par l'Université AREVA.

- **Le développement économique local et la réindustrialisation**

AREVA crée des emplois autour de ses sites industriels et soutient la création d'emplois dans les bassins où il est implanté. Dans le cas des mines, l'un des objectifs est de développer une zone de pluri-activités en vue de la phase après-mine. Le groupe contribue au développement économique local en apportant ses fonds propres à des entreprises qui se développent (cf. démarche Sinergi au Niger). Ne pouvant mener seul une démarche de développement économique, le groupe s'appuie sur de nombreux acteurs locaux et régionaux (près de 6000 acteurs rencontrés à ce jour).

■ L'avis du Comité 21

Le Comité 21 tient tout d'abord à saluer la volonté d'AREVA de **publier la synthèse des questions soulevées par les parties prenantes**, dans un souci de transparence. Cette démarche contribue à l'enrichissement des débats, tant à l'externe vis-à-vis de ses parties prenantes, qu'en interne auprès de ses collaborateurs.

L'analyse des questionnaires de satisfaction (transmis aux parties prenantes à l'issue de la session), montre que **celles-ci ont apprécié l'exercice de concertation**. Il leur a permis notamment de mieux comprendre le fonctionnement d'AREVA.

Elles approuvent également les « règles du jeu » proposées par le Comité 21, en particulier l'introduction de la **règle de Chatham House** sur la confidentialité des participants (7 sur 10 y sont favorables).

Enfin, elles apprécient le principe de **renouvellement de l'exercice** tous les 18 mois (85% de réponses favorables), une fréquence jugée appropriée pour permettre à l'entreprise de mettre en œuvre les changements attendus.

Sur la base des remarques des parties prenantes regroupées dans cette synthèse et de sa connaissance du processus de dialogue, qu'elle organise depuis 2004, le Comité 21 recommande à AREVA de :

Sur la forme :

- réaliser des **sessions de concertation thématiques** entre deux plénières. Celles-ci doivent permettre d'approfondir un thème récurrent et dont la marge de progression est importante pour l'entreprise (cf. concertation sur les Achats durables en 2008). Particulièrement lorsqu'il n'aura pas pu être traité en session plénière faute de temps ;
- **mesurer précisément les écarts** entre les engagements pris lors des sessions de concertation et les résultats obtenus à date, afin de faciliter le travail de suivi par les parties prenantes de la mise en œuvre de la politique de responsabilité ;
- **communiquer davantage sur les difficultés rencontrées** dans le déploiement de la stratégie de développement durable et de progrès continu ;
- **s'interroger sur l'image que renvoie AREVA à l'extérieur de l'entreprise**, qui peut être celle d'un groupe en confiance, ne laissant que rarement transparaître l'expression d'un doute - y compris lors des sessions de concertations organisées par le Comité 21 - au risque de faire croire à un excès d'assurance.

Sur le fond :

Quatre thématiques pourraient faire l'objet d'un approfondissement d'ici à la prochaine session :

- réflexion sur les **enjeux de responsabilité sociétale spécifiques à chaque nouvelle énergie (éolien, solaire, biomasse)** dans laquelle AREVA investit, en mettant l'accent en amont du projet sur l'acceptation locale par les populations et l'impact environnemental ;
- **définition de l'ambition globale d'AREVA en matière de biodiversité**, au-delà de la réhabilitation ponctuelle des sites (ex : charte, partenariats stratégiques...) ;
- dans les pays du Sud, **valorisation des représentants de la société civile** et/ou contribution à l'émergence de contre pouvoirs locaux lorsqu'ils n'existent pas, notamment grâce à l'organisation de concertations locales ;
 - AREVA doit en effet avoir pour objectif, au-delà de la vente d'une technologie, de contribuer à l'acceptabilité globale du nucléaire, en favorisant la transparence et l'information de la société civile.
- poursuite de la réflexion interne sur **l'Égalité Hommes/femmes et la diversité ethnique et sociale**.